

# DELFL option professionnelle

Le DELF Pro (Arrêté du 10 juillet 2009) correspond à la version professionnelle des diplômes DELF, diplômes nationaux de français langue étrangère, délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale.

Le DELF Pro s'adresse à des publics ayant pour objectif une promotion ou une insertion professionnelle en milieu francophone. Tout candidat, qu'il soit en formation initiale ou en formation continue, peut s'y présenter.

Le DELF Pro évalue des compétences communicatives communes à toutes les situations professionnelles courantes. Les thématiques des épreuves sont adaptées au monde du travail.

Le DELF Pro est constitué de **4 diplômes indépendants** les uns des autres, correspondant aux 4 premiers niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*. Aucun pré-requis n'est nécessaire : le candidat peut se présenter au diplôme de son choix.

Durée des examens	DELFL	CECRL	Utilisateur
	Option professionnelle		
2 h 30 mn	DELFL Pro B2	B2	indépendant
1 h 45 mn	DELFL Pro B1	B1	
1 h 40 mn	DELFL Pro A2	A2	élémentaire
1 h 20 mn	DELFL Pro A1	A1	

Chaque diplôme évalue les 4 compétences langagières : compréhension de l'oral et des écrits, production écrite, ainsi que production et interaction orales. L'obtention de la moyenne (50 points sur 100) à l'ensemble des épreuves permet la délivrance du diplôme DELFL Pro A1, A2, B1 ou B2.

## Conditions de passation

Toute personne désireuse de valoriser ses compétences en français à des fins professionnelles peut se présenter à ces examens. Un même candidat peut se présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen, à l'étranger comme en France. À l'étranger, le prix d'inscription à chaque diplôme est fixé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et la Commission nationale DELFL DALFL. En France, il est fixé par les rectorats.

La liste des centres de passation en France et à l'étranger est disponible sur le site du CIEP, [www.ciep.fr/delfdalf/presentation-delf.php](http://www.ciep.fr/delfdalf/presentation-delf.php).

## Ouverture d'un centre d'examen

À l'étranger, l'organisation de ces examens est sous l'autorité du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France. En France, la demande doit être adressée au rectorat de l'académie concernée. Tout centre d'examen DELFL DALFL peut organiser des sessions *option professionnelle* au même titre que des sessions *Tout Public*, *Junior* ou *Prim*.

Le DELFL option professionnelle :  
- 2 sessions par an  
- 4 diplômes (A1, A2, B1, B2)

